CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 janvier 1988

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre que je rendrai une décision à la fin des affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA 11^E CONFÉRENCE SUR LA SITUATION AUX ANTILLES ET EN AMÉRIQUE CENTRALE

L'hon. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, aux termes de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre dans les deux langues officielles le rapport au sujet de la onzième conférence sur la situation aux Antilles et en Amérique centrale qui a eu lieu à Miami du 30 novembre au 2 décembre 1987.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-107, concernant la protection des obtentions végétales.

M. le Président: Le minitre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

OUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 211.

[Texte]

LE COMITÉ CONSULTATIF POUR LE NORD ONTARIEN

Question nº 211—M. Penner:

- 1. Pour chacune des personnes suivantes, à savoir a) le président, b) le viceprésident, c) les autres membres du Comité consultatif pour le nord ontarien de FEDNOR, quels sont (i) les traitements, émoluments ou honoraires (ii) les sommes allouées au titre des dépenses (iii) les autres conditions qui s'attachent à ces fonctions?
- 2. Les sommes visées dans la partie (ii) s'ajoutent-elles à celles de la partie (i)?
- L'hon. Robert de Cotret (ministre le l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): 1. a) (i) 300 \$ par jour de travail, b) (i) 240 \$ par jour de travail, c) (i) 180 \$ par jour de travail.
- (ii) Dépenses raisonnables et comptables, suite aux règlements du Conseil du Trésor sur les voyages, chapitre 370.
- (iii) Il n'existe pas d'autres conditions concernant les arrangements financiers relatifs aux nominations, qui sont toutes pour un mandat de trois ans. Toutes les nominations sont assujetties aux Lignes directrices régissant les conflits d'intérêts qui s'appliquent aux fonctionnaires et dont les membres du comité ont reçu un exemplaire.
 - 2. Oui.

[Traduction]

- M. le Président: On a répondu à la question que le secrétaire parlementaire a mentionnée.
- M. Hawkes: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.
- M. le Président: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.